

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

**Séance du 25 juillet 2011**

Date de la convocation : .....19/07/2011

Date d'affichage convocation : .....19/07/2011

Nombre de membres à l'élection du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>ème</sup> candidat		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
Nombre de membres à l'élection du 3 <sup>ème</sup> candidat		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>29</b>	<b>6</b>

**N°2011-07-90**

**Election de trois Vice-présidents**

L'an deux mille onze et le vingt cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA (arrivé pour l'élection du 3<sup>ème</sup> candidat à la vice- présidence) - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Jean-Pierre SPIERO - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Yves FONTANET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET -

**Absents excusés :** M. Bruno ALBET- Mme Marie ROCA

**Secrétaire de séance :** Mme Laure PELATAN

Monsieur Léopold ROSSO, Président :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-2 rendant applicable aux membres du bureau des EPCI les dispositions relatives au maire et aux adjoints ainsi que la circulaire ministérielle NOR/INT/A/08/00052/C du 3 mars 2008 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs locaux.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue fixant à 7 le nombre de délégués communautaires représentant la ville de Saint Laurent d'Aigouze.

Vu la délibération n° 2008-04-70 du 15 avril 2008 fixant à onze le nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Vu la délibération n° 2008-04-71 du 15 avril 2008 relative à l'élection des 11 vice-présidents dont 3 sont membres du conseil municipal de Saint Laurent d'Aigouze.

Vu la démission des conseillers municipaux en exercice, de la ville de Saint Laurent d'Aigouze, présentée à Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 mai 2011.

Vu l'acceptation de ces démissions par Monsieur le Préfet du Gard en date du 3 mai 2011.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011145-0001 du 25 mai 2011 fixant la date de l'élection municipale partielle de Saint Laurent d'Aigouze au 26 juin 2011 pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin et au 3 juillet 2011, pour le 2<sup>ème</sup> tour de scrutin.

Vu les résultats de l'élection municipale partielle de Saint Laurent d'Aigouze.

Vu l'installation du conseil municipal de Saint Laurent d'Aigouze en date du 8 juillet 2011 avec élection du Maire et des Adjoints.

Vu la délibération du conseil municipal de Saint Laurent d'Aigouze n° 94.2011 du 18 juillet 2011 portant désignation de 7 délégués à la Communauté de Communes Terre de Camargue mettant fin de ce fait au mandat des 7 anciens délégués communautaires de Saint Laurent d'Aigouze en vertu de l'article L5211-8 du CGCT.

Considérant qu'à compter de cette date, le mandat de 3 Vice-présidents, élus le 15 avril 2008 a pris automatiquement fin.

Vu l'installation, par Monsieur le Président, des 7 nouveaux délégués communautaires représentant la ville de Saint Laurent d'Aigouze, au sein du conseil de la Communauté de Communes Terre de Camargue lors de la séance du 25 juillet 2011.

Vu la vacance de 3 postes de Vice-présidents.

En vertu de l'article L5211-10 du CGCT, l'élection des membres du Bureau, dont la mention figurait sur la convocation conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'effectue en application de l'article L2122-4 à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant. Il s'agit d'un scrutin uninominal, parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président après avoir donné lecture des Articles L 2122-4, L 2122-5, L 2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder à l'élection au scrutin secret uninominal de 3 Vice-présidents, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code des Collectivités Territoriales.

Présentent leur candidature :

1. M. Jean-Paul CUBILIER
2. M. Lionel JOURDAN
3. M. Santiago CONDE

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à procéder au vote, à bulletin secret uninominal, dans l'ordre d'inscription pour chaque candidature.

Vu le procès verbal d'élection dressé en date du 25 juillet 2011 et dont un exemplaire est joint à la présente, sont élus Vice-présidents à la majorité absolue au premier tour :

- M. Jean-Paul CUBILIER
- M. Lionel JOURDAN
- M. Santiago CONDE

**Pour copie conforme**  
**Fait à Aigues-Mortes, le 25 juillet 2011**  
**Le Président,**  
**Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Date de la convocation : .....19/07/2011  
Date d'affichage convocation : .....19/07/2011

L'an deux mille onze et le vingt cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>29</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>35</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Jean-Pierre SPIERO - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Yves FONTANET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET -

**Absents excusés :** M. Bruno ALBET - Mme Marie ROCA

**Secrétaire de séance :** Mme Laure PELATAN

**N°2011-07-91**

**Refonte de l'architecture des  
commissions thématiques**

Monsieur le Président rappelle que, dès 2008, pour préparer les délibérations et améliorer le fonctionnement du conseil communautaire, des commissions thématiques ont été créées.

Chaque commission est présidée par un Vice-président en fonction de la délégation qui lui est confiée par le Président.

Ces commissions de travail et d'études sont chargées de rendre opérationnelles les grandes orientations définies par le conseil communautaire. Chaque commission travaille sur les sujets concernant son domaine d'action. Le Président de chaque commission rend ensuite compte du travail de la commission, d'abord en réunion du Bureau, puis en conseil communautaire.

Les commissions thématiques examinent les dossiers, formulent des suggestions, donnent des avis, préparent des rapports qui sont soumis, pour décision, au Conseil Communautaire. Les commissions ne sont pas des instances décisionnelles et ne peuvent, en aucun cas, décider à la place du Conseil Communautaire.

Par délibération n° 2009-09-130 du 9 septembre 2009, le Conseil Communautaire a institué la composition des commissions.

Afin de poursuivre la structuration de la Communauté de Communes Terre de Camargue, mieux appréhender les réalités locales actuelles, les enjeux à venir et permettre ainsi une meilleure déclinaison du projet politique de territoire de la Communauté de Communes, il est proposé au conseil communautaire, une refonte de l'architecture des commissions thématiques.

Comme auparavant, leur composition respectera une représentation égalitaire pour permettre l'expression pluraliste des élus communautaires, à savoir deux élus de chaque commune membre. De même, leur animation restera confiée à un Vice-président ou au Président de la Communauté de Communes.

Il propose de refondre l'architecture des commissions thématiques, de la façon suivante :

<b>Architecture des commissions thématiques</b>
Finances et Evaluation des politiques publiques
Développement durable et Environnement
Travaux, Eclairage public, Eau et Assainissement
Tourisme et Ports intercommunaux maritimes de plaisance
Restauration collective
Equipements sportifs et Loisirs
Culture et Education
Economie et Zone d'Activités
Emploi et Insertion
Habitat et Droit des Sols
Aménagement du territoire, Prévention des risques naturels, Sentiers de Randonnées

Le Conseil Communautaire sera prochainement invité à procéder à la désignation des membres qui composeront les commissions thématiques. Ainsi, il sera arrêté, pour chaque commission, la liste des élus appelés à y siéger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'abroger la délibération n° 2009-09-130 du 9 septembre 2009
- D'adopter l'architecture remodelée des commissions thématiques telle que présentée ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 25 juillet 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Date de la convocation : .....19/07/2011

Date d'affichage convocation : .....19/07/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>29</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>35</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-07-92**

**Election partielle d'un membre  
titulaire et d'un membre suppléant  
de la commission d'Appel d'Offres**

L'an deux mille onze et le vingt cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Jean-Pierre SPIERO - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Yves FONTANET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET -

**Absents excusés :** M. Bruno ALBET- Mme Marie ROCA

**Secrétaire de séance :** Mme Laure PELATAN

Monsieur ROSSO, Président évoque le Code des Marchés Publics.

Vu la délibération n° 2008-04-75 du 25 avril 2008 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes Terre de Camargue, composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, conformément à l'article 22 du code des Marchés Publics.

Vu la délibération du conseil municipal de Saint Laurent d'Aigouze n° 94.2011 du 18 juillet 2011 portant désignation de 7 délégués à la Communauté de Communes Terre de Camargue mettant fin de ce fait au mandat des 7 anciens délégués communautaires de Saint Laurent d'Aigouze en vertu de l'article L5211-8 du CGCT.

Considérant qu'à compter de cette date, le mandat d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres a pris fin, il convient, dans le respect de la représentativité, de procéder à l'élection partielle d'un titulaire et d'un suppléant parmi les délégués communautaires de Saint Laurent d'Aigouze pour siéger à la commission d'appel d'offres.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée à cette élection.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité élit pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

- M. Jean-Paul CUBILIER comme membre titulaire
- M. Alain FONTANES comme membre suppléant

Le reste de la composition restant inchangé, la Commission d'Appel d'Offres, outre Monsieur le Président, est composée comme suit, à compter de ce jour :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Enry BERNARD-BERTRAND	Monsieur Cédric BONATO
Monsieur André DELLA-SANTINA	Monsieur Noël GENIALE
Monsieur Richard PAULET	Madame Annie BRACHET
Monsieur Yves FONTANET	Madame Martine LAMBERTIN
Monsieur Jean-Paul CUBILIER	Monsieur Alain FONTANES

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 25 juillet 2011

Le Président,  
Léopold ROSSO

**26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes**

**Séance du 25 juillet 2011**

Date de la convocation : .....19/07/2011

Date d'affichage convocation : .....19/07/2011

L'an deux mille onze et le vingt cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>29</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>35</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Laure PELATAN – Laurent PELISSIER – Khadija PINCHON – Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA – Jean-Pierre SPIERO - Rodolphe TEYSSIER

**N°2011-07-93**  
**Election partielle de  
deux membres titulaires et de deux  
membres suppléants  
du jury de concours**

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Yves FONTANET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO – Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET -

**Absents excusés :** M. Bruno ALBET- Mme Marie ROCA

**Secrétaire de séance :** Mme Laure PELATAN

Monsieur ROSSO, Président évoque le Code des Marchés Publics.

Vu l'article 24-I-b du Code des Marchés Publics, les membres du jury de concours sont chargés d'émettre un avis lors des concours de maîtrise d'œuvre. Le jury de concours est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours.

Vu la délibération n° 2008-04-76 du 25 avril 2008 relative à l'élection des membres du jury de concours de la Communauté de Communes Terre de Camargue, composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics.

Vu la délibération du conseil municipal de Saint Laurent d'Aigouze n° 94.2011 du 18 juillet 2011 portant désignation de 7 délégués à la Communauté de Communes Terre de Camargue mettant fin de ce fait au mandat des 7 anciens délégués communautaires de Saint Laurent d'Aigouze en vertu de l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'à compter de cette date, le mandat de deux membres titulaires et de deux membres suppléants du jury de concours a pris fin, il convient, dans le respect de la représentativité, de procéder à l'élection partielle de deux titulaires et de deux suppléants parmi les délégués communautaires de Saint Laurent d'Aigouze pour siéger au jury de concours.

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée à cette élection.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit pour siéger au Jury de concours :

- M. Santiago CONDE comme membre titulaire
- Mme Magali POITEVIN comme membre titulaire
- M. Lionel JOURDAN comme membre suppléant
- M. Rodolphe TEYSSIER comme membre suppléant

Le reste de la composition restant inchangé, le jury de concours, outre Monsieur le Président, est composé comme suit, à compter de ce jour :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Jean SPALMA	Monsieur Fabrice LABARUSSIAS
Monsieur Yves FONTANET	Monsieur Enry BERNARD-BERTRAND
Monsieur Dominique DIAS	Madame Laure PELATAN
M. Santiago CONDE	M. Lionel JOURDAN
Mme Magali POITEVIN	M. Rodolphe TEYSSIER

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

**Pour copie conforme**  
**Fait à Aigues-Mortes, le 25 juillet 2011**

**Le Président,**  
**Léopold ROSSO**



**26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes**

**Séance du 25 juillet 2011**

Date de la convocation : .....19/07/2011  
Date d'affichage convocation : .....19/07/2011

L'an deux mille onze et le vingt cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>29</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>35</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Jean-Pierre SPIERO - Rodolphe TEYSSIER

**N°2011-07-94**  
**Election partielle d'un membre titulaire  
et d'un membre suppléant  
de la commission de  
délégation de service public**

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Yves FONTANET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET -

**Absents excusés :** M. Bruno ALBET - Mme Marie ROCA

**Secrétaire de séance :** Mme Laure PELATAN

Monsieur le Président expose :

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit l'élection des membres constituant la commission de délégation de service public.

Vu la délibération n° 2008-04-77 du 25 avril 2008 relative à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants qui siègent auprès du Président à la commission de délégation de service public. Ses membres ont été élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret.

Vu la délibération du conseil municipal de Saint Laurent d'Aigouze n° 94.2011 du 18 juillet 2011 portant désignation de 7 délégués à la Communauté de Communes Terre de Camargue mettant fin de ce fait au mandat des 7 anciens délégués communautaires de Saint Laurent d'Aigouze en vertu de l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'à compter de cette date, le mandat d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la commission de délégation de service public a pris fin, il convient, dans le respect de la représentativité, de procéder à l'élection partielle d'un titulaire et d'un suppléant parmi les délégués communautaires de Saint Laurent d'Aigouze pour siéger à la commission de délégation de service public.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée à cette élection.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit pour siéger au Jury de concours :

- M. Jean-Paul CUBILIER comme membre titulaire
- M. Santiago CONDE comme membre suppléant

Le reste de la composition restant inchangé, la commission de délégation de service public, outre Monsieur le Président, est composé comme suit, à compter de ce jour :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Madame Annie BRACHET	Mme Khadija PINCHON
Monsieur Enry BERNARD-BERTRAND	Monsieur Noël GENIALE
Monsieur Richard PAULET	Madame Laure PELATAN
Monsieur Jacques ROSIER-DUFOND	Monsieur Jean-Pierre SPIERO
Monsieur Jean-Paul CUBILIER	Monsieur Santiago CONDE

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

**Pour copie conforme**  
Fait à Aigues-Mortes, le 25 juillet 2011

**Le Président,**  
**Léopold ROSSO**

Date de la convocation : .....19/07/2011

Date d'affichage convocation : .....19/07/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>29</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>35</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-07-95**

**Avis sur le projet de  
Schéma Départemental de  
Coopération Intercommunale  
du Gard (SDCI)**

L'an deux mille onze et le vingt cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Laure PELATAN - Laurent PELISSIER - Khadija PINCHON - Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Jean-Pierre SPIERO - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Yves FONTANET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO - Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET -

**Absents excusés :** M. Bruno ALBET - Mme Marie ROCA

**Secrétaire de séance :** Mme Laure PELATAN

Monsieur Léopold ROSSO, Président, expose :

Vu l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la lettre de saisine de M. le préfet du Gard en date du 2 mai 2011,

Considérant d'une part que, si des complémentarités sont nécessaires entre les communes voisines et si des rapprochements sont opportuns, ceux-ci ne peuvent être envisagés par étapes successives, ce qui induirait une instabilité susceptible de nuire à la conduite du développement local et doivent constituer un véritable levier de progrès pour répondre aux enjeux et aux problématiques rencontrés,

Considérant d'autre part que le court délai imparti aux assemblées délibérantes pour se prononcer les amène à se positionner à ce stade sans éléments concrets concernant l'impact budgétaire, fiscal et patrimonial induit par les changements de périmètre des deux EPCI,

Considérant également les difficultés pour harmoniser sur l'ensemble des huit communes, notamment, la gestion du traitement des déchets, la gestion de l'eau et la fiscalité locale avec l'application de taux uniques de taxes (TEOM, TH, TFNB, TFB, CET),

Considérant, pareillement, le programme pluriannuel d'investissements relatif aux travaux structurants nécessaires à l'aménagement du territoire de la Communauté de communes Terre de Camargue,

Considérant de même, en absence d'un travail préparatoire et négocié, les conséquences financières et sociales liées à l'organisation fonctionnelle du nouvel EPCI,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De donner un **avis défavorable** au projet de SDCI qui prévoit la création d'une communauté de communes élargie par fusion des deux communautés de communes de Petite Camargue et de Terre de Camargue
- De **maintenir le périmètre actuel** de la Communauté de Communes Terre de Camargue, à savoir Aigues-Mortes, Le Grau du Roi et Saint Laurent d'Aigouze
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

**Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 25 juillet 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO**



Date de la convocation : .....19/07/2011

Date d'affichage convocation : .....19/07/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>29</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>35</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-07-96**

**Convention pour la mise à disposition  
occasionnelle d'une structure  
intercommunale à la Fédération  
Française de Handball (Salle Camargue)**

L'an deux mille onze et le vingt cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Richard PAULET - Laure PELATAN – Laurent PELISSIER – Khadija PINCHON – Magali POITEVIN - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA – Jean-Pierre SPIERO - Rodolphe TEYSSIER

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Florence COMBE pour M. Cédric BONATO - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS – M. Yves FONTANET pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - M. Philippe PARASMO pour M. Léopold ROSSO – Mme Maryline POUGENC pour M. Richard PAULET -

**Absents excusés :** M. Bruno ALBET- Mme Marie ROCA

**Secrétaire de séance :** Mme Laure PELATAN

M. Léopold ROSSO, Président, évoque la délibération n° 2011-04-22 du 4 avril 2011 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté une convention cadre pour la mise à disposition occasionnelle d'une structure intercommunale, à conclure avec chaque demandeur.

Cette convention prévoit la gratuité pour les demandes émises par des collectivités, structures associatives ou autres, situées sur le territoire communautaire et la possibilité d'une mise à disposition payante ou gratuite, pour les structures situées hors territoire, le Conseil Communautaire étant alors invité à fixer le montant de la location pour chaque demande.

Par délibération n°2011-05-72 du 23 mai 2011, le Conseil communautaire a accepté de mettre à disposition la salle Camargue à la Fédération de Handball pour le 30/07/2011 de 16h à 20h et ce à titre gracieux.

La demande de la Fédération Française de Handball a évolué et les équipes (France et Norvège) souhaitent utiliser la salle Camargue du 25 juillet au 31 juillet 2011 inclus.

Il est proposé au conseil Communautaire de retirer la délibération n°2011-05-72 et d'accepter de mettre à disposition la salle Camargue à la Fédération de Handball pour du 25 au 31 juillet 2011, à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De retirer la délibération n°2011-05-72 du 23 mai 2011
- D'approuver la convention pour la mise à disposition occasionnelle de la salle Camargue, à la Fédération de Handball, à titre gracieux, du 25 au 31 juillet 2011, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 25 juillet 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO**